



# PROCES-VERBAL

de la 35<sup>ème</sup> Assemblée générale de la SCHP

Société coopérative d'Habitation Pully

tenue le 20 juin 2023 à Pully

---

<u>Présents</u> :	Selon la liste des présences
<u>Président</u> :	Pyrame Jaquet
<u>Secrétaire</u> :	Anne Schranz
<u>Distribution</u> :	A tous les Membres

---

Le Président ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux participants. Il relève un peu plus tard, à leur arrivée, la présence de Claude Waelti, Président de la SCHL et Marc Zolliker, Municipal. MM. Joël Cornuz et Alain Juvet, directeurs de Patrimob co-animent la séance.

L'ordre du jour, tel que proposé, est accepté à l'unanimité.

## 1. Contrôle de la liste des présences

27 sociétaires sont présents, 10 personnes ou institutions se sont excusées.

## 2. Désignation du Président et du Secrétaire

Pyrame Jaquet propose de présider la séance et de confier la prise du procès-verbal à Anne Schranz. L'Assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

## 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 21 juin 2022

Personne ne demande la lecture du procès-verbal de la précédente Assemblée générale du 21 juin 2022 qui est adopté à l'unanimité.

## 4. Rapport de gestion de l'exercice 2022

Le Président cède la parole à J. Cornuz qui se réfère au rapport d'activité 2022 (RA ci-après) et commente le développement et la gestion de la coopérative. Il revient sur les deux points saillants ; soit le projet de Crissier qui va obtenir le droit de superficie à la fin de l'été et dont les travaux pourraient commencer en septembre ; soit le projet du Pré de la Tour à Pully qui subit des difficultés dues au refus par le Conseil communal du plan d'affectation.

Au niveau de l'exploitation, on peut souligner le début du changement de toutes les cuisines au Pré-de-la-Tour et l'incendie d'un appartement aux Alpes. Toutes les autres informations se trouvent dans le RA.

Le Président ouvre la discussion, celle-ci n'est pas demandée ; le rapport de gestion est accepté à

l'unanimité.

## 5. Présentation des comptes 2022 et discussion

Le Président passe la parole à A. Juvet qui présente les comptes 2022. Il reprend de manière très détaillée le bilan et les comptes d'exploitation. Il explique ligne par ligne les produits et les charges (page 13 du RA) et en particulier le rôle du fonds de régulation des loyers et les raisons de la hausse des frais de fonctionnement. Le résultat d'exercice pour l'année 2022 est bénéficiaire à CHF 87'641.22.

M. J.-P. Eichenberger pose la question de l'influence de l'incendie de l'appartement des Alpes 30 sur les charges (dédommagement aux voisins). Ce sinistre étant encore ouvert, cela doit être réglé par la gérance SCHL.

A. Juvet passe au bilan (page 14 du RA) et conclut que celui-ci clôture l'année 2022 avec un total de CHF 12'386'330.05.

Le Président ouvre la discussion, celle-ci n'est pas demandée ; les comptes sont acceptés à l'unanimité

## 6. Rapport de l'organe de révision

La société Hervest Fiduciaire SA a envoyé son rapport qui figure en page 15 du RA et qui atteste que tout est conforme.

Mme N. Faucherre demande à quel rythme, la SCHP change de société de révision. Il lui est répondu que nous n'en changeons pas, mais que ce sont les réviseurs impliqués qui effectuent un tournus.

M. B. Imfeld, Membre fondateur de la SCHP et ancien expert-comptable, relève que le contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Vu l'évolution des activités de la SCHP, il propose un contrôle plus large à l'avenir et demande au Conseil d'administration d'étudier la question.

P. Jaquet demande d'adopter le rapport de la fiduciaire pour cette année, ce qui est fait à l'unanimité.

## 7. Adoption du rapport annuel et des comptes 2022, distribution du dividende

Il est proposé de verser un intérêt inchangé de 2%.

Le rapport, les comptes et la répartition du bénéfice sont adoptés à l'unanimité des coopérateurs présents.

## 8. Décharge au Conseil d'administration

La décharge est donnée au Conseil d'administration à l'unanimité des coopérateurs présents. Ceux-ci sont remerciés de leur confiance.

## 9. Renouvellements statutaires

### a. Démissions, renouvellements et élections des administrateurs : renouvellement de K. Chevallaz et de P. Jaquet

K. Chevallaz accepte le renouvellement de son mandat et est élue à l'unanimité

P. Jaquet se représente également, y compris à la présidence, et est également réélu à l'unanimité

### b. de l'organe de révision

L'Assemblée à la majorité moins deux abstentions renouvelle le mandat de la fiduciaire.

## 10. Divers

Aucun divers n'est signalé

La parole n'est plus demandée.

Le Président annonce que la date de l'Assemblée générale de l'année prochaine est fixée au **mardi**

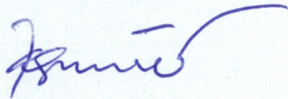
**25 juin 2024.** Elle aura lieu au Foyer de la Maison pulliérane pour permettre la présence des sociétaires en situation de handicap.

La séance est levée à 19h

\*\*\*\*\*

**SCHP**  
**Société coopérative d'Habitation Pully**

Le Président



Pyrame Jaquet

La Secrétaire



Anne Schranz

Pully, le 25 juin 2023 / AS